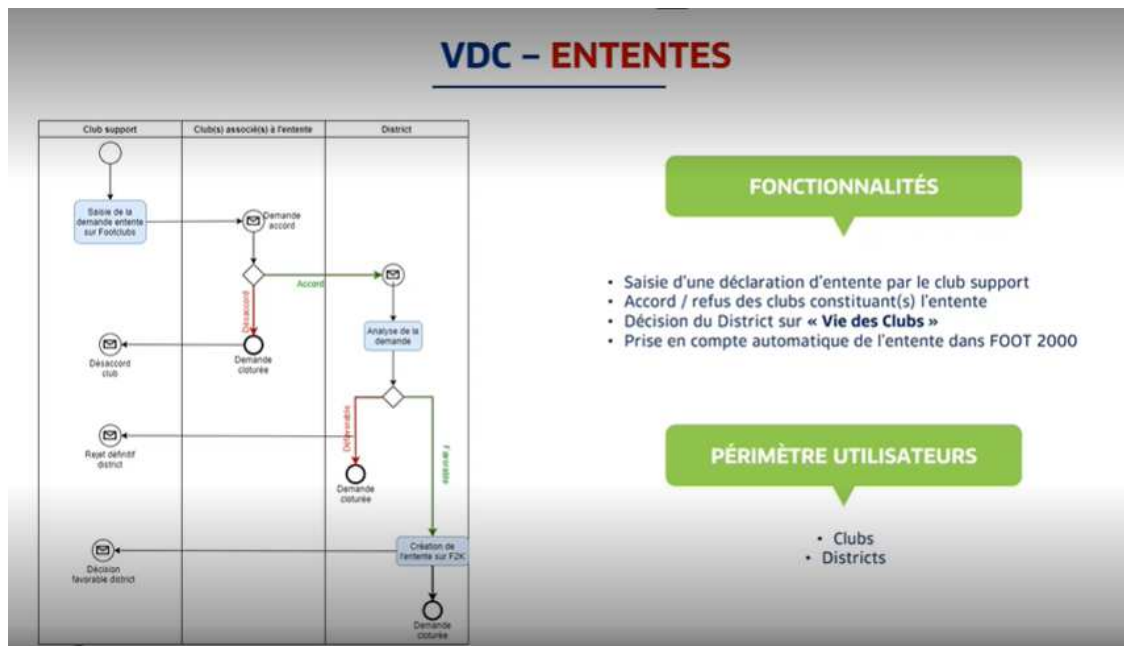




DISTRICT DE COTE D'OR DE FOOTBALL

DOSSIER ENTENTE SAISON 2022/2023

Nouvelle procédure à appliquer dès la saison 2022/2023 suite à une directive de la FFF.



Informations générales :

Les demandes d'ententes se font de manière dématérialisée à compter de la saison 2022/2023 et **sont donc saisies obligatoirement par le club support de l'entente** dans Footclubs puis Organisation puis Vie des Clubs.

The screenshot shows the 'NOUVELLE DEMANDE' (New Request) form in the Footclubs system. The left sidebar contains a menu with 'Organisation' selected. The main form area has a dropdown for 'Type de demande' with the following options: 'Changement de nom', 'Fusion absorption', 'Inactivité', 'Reprise d'activité', 'Cessation d'activité', 'Changement de type', 'Entente', and 'Création Groupement'. The 'Entente' option is highlighted. Below the dropdown is a 'LISTE DES DEMANDES' link.

Le club support de l'entente saisit la demande en respectant la procédure ci-dessous et l'envoi de façon dématérialisée au(x) club(s) figurant dans l'entente.

The screenshot shows the 'NOUVELLE DEMANDE' form with a warning message: 'Article 39 bis des Règlements généraux de la F.F.F. La déclaration d'une entente doit être formulée par le club support de cette entente. Avant de continuer, assurez-vous que vous êtes bien le club support de l'entente. Attention, la prise en compte effective d'une entente est soumise à validation du District.' Below the message are two dropdown menus: 'Saison concernée' and 'Equipe'. Below these is a text field for 'Club support' containing '582775 - SEVERAC FC ATL. MORB'. At the bottom, there is a field for 'Club(s) constituant l'entente'.

Renseignez la saison puis l'équipe concernée ou créer l'équipe si nécessaire.

ou créez l'équipe si celle-ci n'est pas répertoriée puis validez.

Type de demande*
Entente

Article 39 bis des Règlements généraux de la F.F.F.
La déclaration d'une entente doit être formulée par le club support de cette entente.
Avant de continuer, assurez-vous que vous êtes bien le club support de l'entente.
Attention, la prise en compte effective d'une entente est soumise à validation du District.

Saison concernée*
2021-2022

Club support de l'entente
518434 - U.S. PRUNIER

Autre(s) Club(s) constituant

Recherche (n° affiliation, nom du club...)
Recherche

U18 / Libre - U.S. Pruniers 1 - U18 Départemental 1
U15 / Libre - U.S. Pruniers 1 - U15 Départemental 2
U15F / Libre - U.S. Pruniers 1 - U15 Départemental 2 Féminines
Créer une nouvelle équipe

Nom souhaité pour l'entente*
ENT

(Alt + J)

Type de pratique
Libre

Genre
Masculin

Catégorie d'âge
U18

N. d'équipe
2

Valider

Recherchez le ou les club(s) en entente.

Article 39 bis des Règlements généraux de la F.F.F.
La déclaration d'une entente doit être formulée par le club support de cette entente.
Avant de continuer, assurez-vous que vous êtes bien le club support de l'entente.
Attention, la prise en compte effective d'une entente est soumise à validation du District.

Saison concernée*
2021-2022

Équipe*
U15 / Libre - U.S. Pruniers 1 - U15 Départemental 2

Club support de l'entente
518434 - U.S. PRUNIER

Autre(s) Club(s) constituant l'entente:

Recherche (n° affiliation, nom du club...)
590258
521585

Club
590258 - VNC FOOT
521585 - A.S. SOINGS EN S...

Ajouter

Nom souhaité pour l'entente*
ENT. VNC FOOT AS SOINGS
Ex : ENT. CLUB1 CLUB2 CLUB3

Installation ou autre lieu des rencontres:

(Alt + J)

Donnez le nom à votre entente : **NOM DU CLUB SUPPORT suivi de *ENT**

Exemple : CELLE SAINT AVANT*ENT

Sélectionnez les installations concernées (celles de votre club) ou autres installations (si celles d'un club de votre entente).

Club support de l'entente
518434 - U.S. PRUNIER

Autre(s) Club(s) constituant l'entente:

Recherche (n° affiliation, nom du club...) Club

990258 590258 - VNC FOOT

521585 521585 - A.S. SOINGS EN S...

Router

Nom souhaité pour l'entente:

ENT. VNC FOOT AS SOINGS

(Ex : ENT. CLUB1 CLUB2 CLUB3)

Installation(s) où auront lieu les rencontres:

Rattachée au(x) club(s) Autre installation

123456789 - PRUNIER EN SOLOGNE - STADE DANIEL BISSON 1

987654321 - VERNOU EN SOLOGNE - STADE LOUIS GOURY DU ROSLANS

Ajouter

Motif amenant la constitution de cette entente:

Commentaire

Installation souhaité pour la première phase

Installation souhaité pour la deuxième phase

Ne pas oublier d'indiquer un commentaire si nécessaire (ex : 1^{ère} phase à... et 2^{ème} phase à...).

Ajouter

Nom souhaité pour l'entente:

ENT. VNC FOOT AS SOINGS

(Ex : ENT. CLUB1 CLUB2 CLUB3)

Installation(s) où auront lieu les rencontres:

Rattachée au(x) club(s) Autre installation

123456789 - PRUNIER EN SOLOGNE - STADE DANIEL BISSON 1

987654321 - VERNOU EN SOLOGNE - STADE LOUIS GOURY DU ROSLANS

Commentaire

Installation souhaité pour la première phase

Installation souhaité pour la deuxième phase

Ajouter

Motif amenant la constitution de cette entente:

Le nombre de licenciés de chacun des clubs dans la catégorie concerné ne leur permet pas d'engager une équipe. L'entente permettra de faire jouer les enfants.

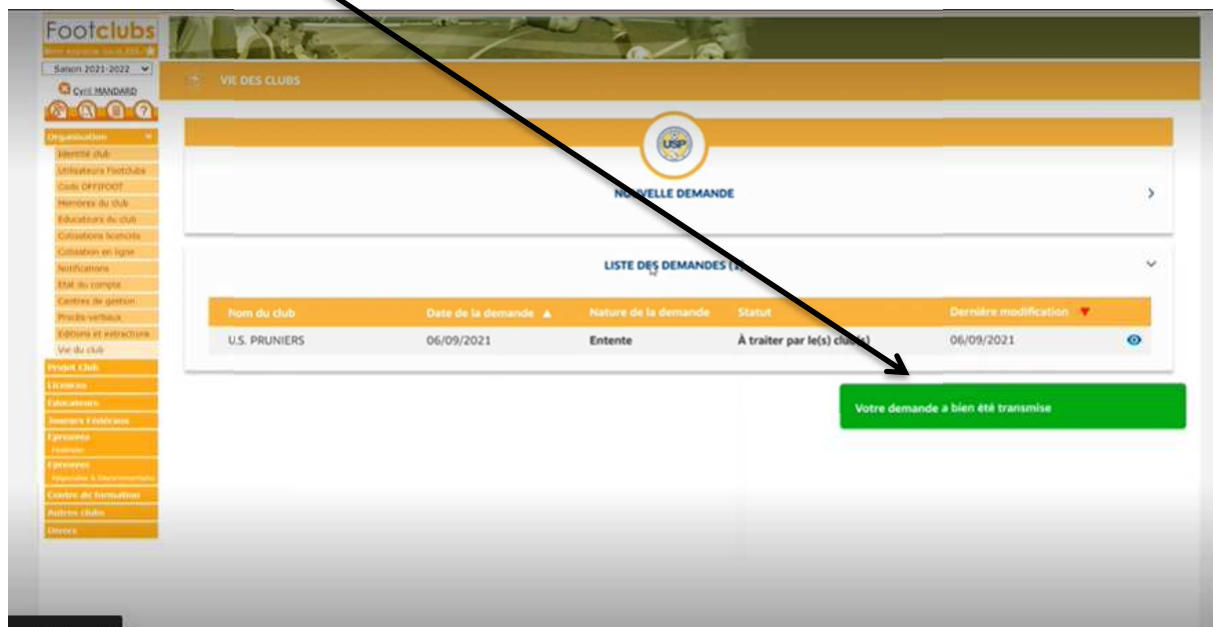
*champ obligatoire

Envoyer la demande

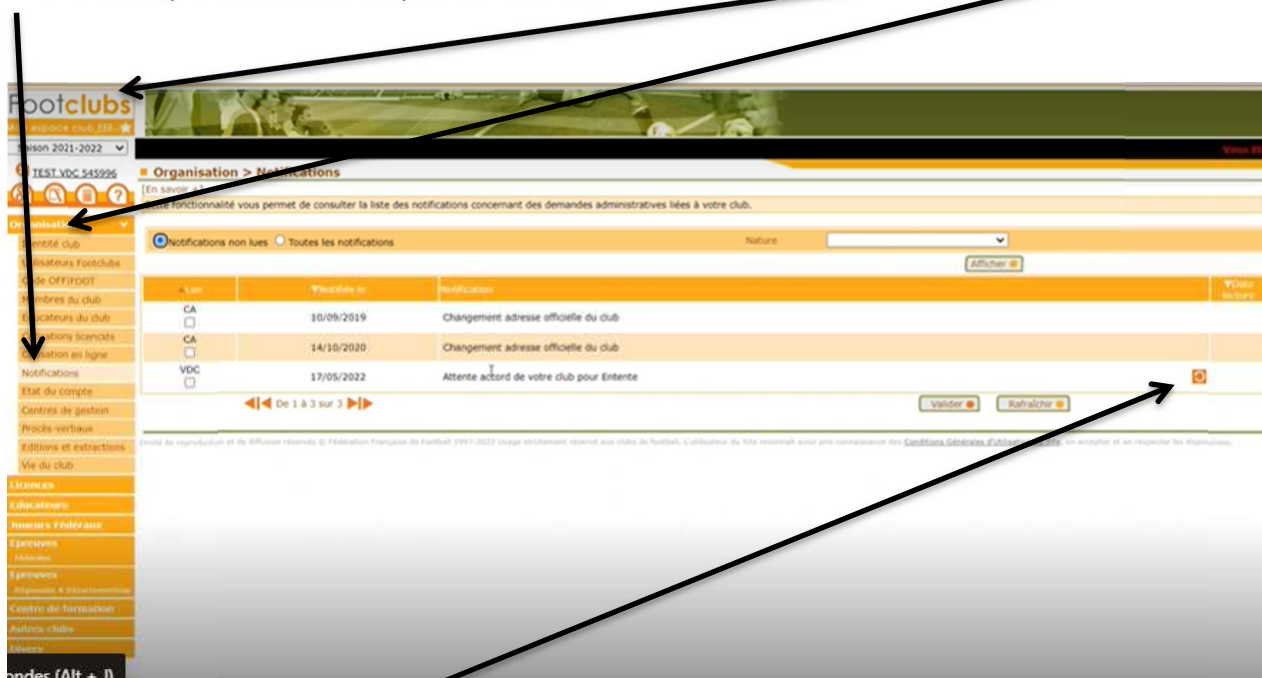
Notez le motif amenant à la constitution de l'entente.

Une fois les renseignements saisis, envoyez la demande.

Votre demande est transmise au(x) club(s) constituant votre entente.



Les clubs figurant dans l'entente demandée reçoivent dans Footclubs puis Organisation puis Notifications, une notification qu'ils doivent accepter ou refuser.



Cliquez sur ce bouton et vous serez redirigé vers l'onglet Vie des clubs.

Cliquez sur le bouton.

Footclubs

Saison 2021-2022

TEST VDC 545996

VIE DES CLUBS

Type de demande

* Champ obligatoire

LISTE DES DEMANDES

| Nom du club | Date demande | Nature de la demande | Statut | Date modification |
|-----------------------------------|--------------|----------------------|-----------------------------|-------------------|
| 1 résultat(s) | | | | |
| 582725 - F.C. ATLANTIQUE MORBIHAN | 17/05/2022 | Entente | A traiter par le(s) club(s) | 17/05/2022 |

Donnez votre accord en face de votre club.

Footclubs

Saison concernée: 2021-2022

Equipe: U15 / Libre - U.S. Pruniers 1 - U15 Départemental 2

Club support de l'entente: 518434 - U.S. PRUNIERIS

Autre(s) Club(s) constituant l'entente:

| Club | Avis club |
|---------------------------------|------------|
| 590258 - VNC FOOT | Accord |
| 521585 - A.S. SOINGS EN SOLOGNE | En attente |

Nom souhaité pour l'entente: ENT VNC FOOT AS SOINGS

Installation où auront lieu les rencontres: 123456789 - PRUNIERIS EN SOLOGNE - STADE DANIEL BISSON 1

Commentaire: Installation souhaité pour toutes les phases

Motif amenant la constitution de cette entente: Le nombre de licenciés de chacun des clubs dans la catégorie concerné ne leur permet pas d'engager une équipe. L'entente permettra de faire jouer les enfants.

ou refusez la demande.

Footclubs
Mon espace club FFJ

Saison 2021-2022
TEST_YDC_545926

Organisation

- Identité club
- Utilisateurs Footclubs
- Code OFFFOOT
- Membres du club
- Educateurs du club
- Cotisations licenciés
- Cotisation en ligne
- Notifications
- Etat du compte
- Centres de gestion
- Procès-verbaux
- Editions et extractions
- Vie du club

Finances

Educateurs

Banques / Adhérents

Epreuves

Epreuves

Centre de Formation

Autres clubs

Adhérents

0:16:04

ondes (Alt + J)

Type

Club support
582725 - SEVERAC FC ATL. MDRB

* Ch

Club(s) constituant l'entente

545996 - F.C. BOBOTO

Avis club

▼

Accord

Refus

Nom souhaité pour l'entente *

ENT. NOM DÉMO

(Ex. : ENT. CLUB1 CLUB2 CLUB3)

58

Installation(s) où auront lieu les rencontres de l'entente

441090301 - NANTES - PARC DES SPORTS DE PROCÉ

Commentaire

commentaire 1

Et enfin, validez.

Footclubs
Mon espace club FFJ

Saison 2021-2022
TEST_YDC_545926

Organisation

- Identité club
- Utilisateurs Footclubs
- Code OFFFOOT
- Membres du club
- Educateurs du club
- Cotisations licenciés
- Cotisation en ligne
- Notifications
- Etat du compte
- Centres de gestion
- Procès-verbaux
- Editions et extractions
- Vie du club

Finances

Educateurs

Banques / Adhérents

Epreuves

Epreuves

Centre de Formation

Autres clubs

Adhérents

0:16:04

ondes (Alt + J)

Type

Nom souhaité pour l'entente

ENT. NOM DÉMO

(Ex. : ENT. CLUB1 CLUB2 CLUB3)

* Ch

Installation(s) où auront lieu les rencontres de l'entente

441090301 - NANTES - PARC DES SPORTS DE PROCÉ

Commentaire

commentaire 1

Motif amenant la constitution de cette entente

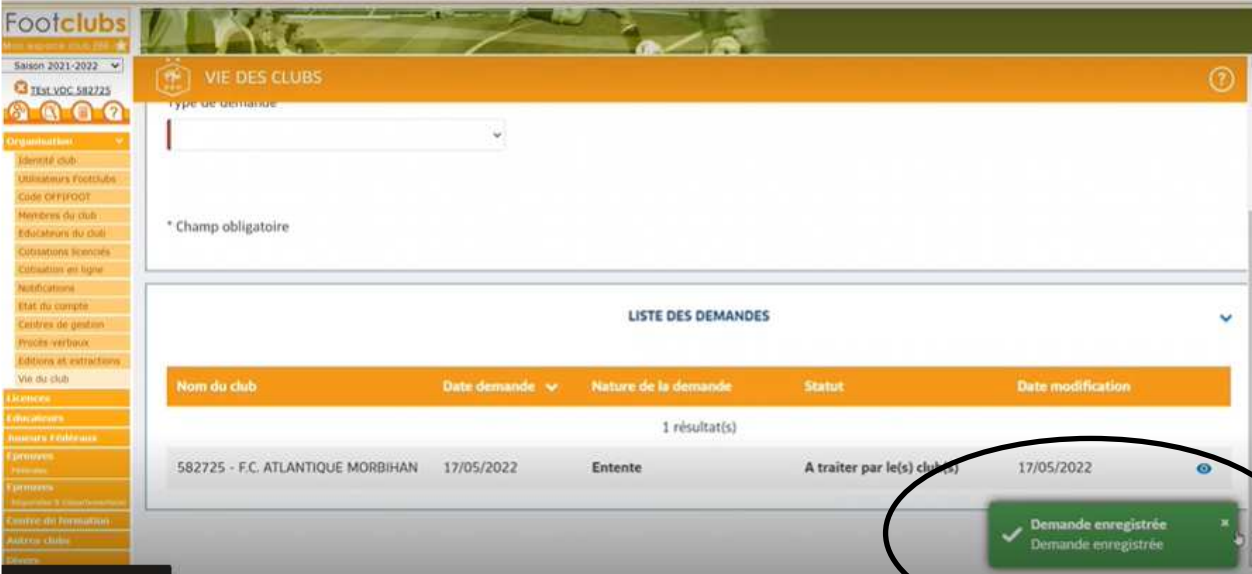
motif de l'entente

58

Valider

En cas de refus, la demande sera close et le club support sera informé.

En cas d'acceptation, la demande est transmise au District pour validation.



The screenshot shows the 'VIE DES CLUBS' section of the Footclubs website. A form for submitting a request is visible, with a dropdown menu for 'Type de demande' and a 'Champ obligatoire' label. Below the form, a table titled 'LISTE DES DEMANDES' displays one entry:

| Nom du club | Date demande | Nature de la demande | Statut | Date modification |
|-----------------------------------|--------------|----------------------|-----------------------------|-------------------|
| 582725 - F.C. ATLANTIQUE MORBIHAN | 17/05/2022 | Entente | A traiter par le(s) club(s) | 17/05/2022 |

A green confirmation message is displayed at the bottom right, circled in black: 'Demande enregistrée' with a checkmark icon.

Le District ne peut plus saisir une demande d'entente comme auparavant et la démarche doit être faite par les clubs (Directive FFF).

Il est demandé aux clubs souhaitant constituer une entente de respecter la procédure ci-dessus.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du District (02.47.32.24.11 ou competitions@indre-et-loire.fff.fr)

Merci.